



Atelier sur la politique en matière d'ancrage local

Jeudi 10 octobre 2024, 14 heures-17 heures

Siège du PAM

Contexte de la politique

Le programme d'action axé sur l'ancrage local a pris de l'importance lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016. Depuis, la communauté humanitaire a fait de cette question une priorité dans les grands forums multilatéraux et interorganismes, tels que le Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et le Comité permanent interorganisations. En tant que signataire du deuxième volet du Grand Bargain relatif à l'appui et aux outils de financement supplémentaires destinés aux intervenants locaux et nationaux, le PAM s'était engagé à transférer à ces derniers, aussi directement que possible, au moins 25 pour cent des fonds humanitaires d'ici à 2020, le but étant d'améliorer les résultats dont bénéficient les personnes touchées et de réduire les coûts de transaction.

Dans son Plan stratégique pour 2022-2025, le PAM s'engage à renforcer les capacités des autorités et des organisations locales et à donner la priorité à des partenariats locaux et équilibrés. Il investit considérablement en faveur d'un ancrage local par l'intermédiaire de ses programmes de renforcement global de la résilience et d'alimentation scolaire utilisant la production locale, en développant les dispositifs de protection sociale, les filières d'approvisionnement et les systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale et locale et en soutenant les groupes dirigés par des femmes et les organisations locales à l'aide de mécanismes de coordination.

Les principales composantes de l'ancrage local – partenariats, renforcement des capacités, financement, participation et coordination – se retrouvent dans plusieurs politiques, stratégies clés et documents d'orientation du PAM. Citons, entre autres, le projet de mise à jour de la politique en matière de résilience (2024), la politique en matière de transferts monétaires (2023), la politique actualisée de renforcement des capacités des pays (2022), la politique en matière de problématique femmes-hommes (2022), la stratégie du PAM en matière de soutien à la protection sociale (2021), la politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle (2020), la stratégie en matière d'alimentation scolaire (2020-2030), la politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires (2019), la politique en matière de préparation aux situations d'urgence (2017) et la politique en matière de consolidation de la paix (2013).

Le PAM élabore actuellement une politique en matière d'ancrage local en tenant compte de ses objectifs et engagements stratégiques et en s'appuyant sur les initiatives qu'il a entreprises dans ce domaine dans le cadre de toute une série d'opérations menées dans différents contextes. La politique vise à définir la portée de ces initiatives à l'avenir et à clarifier la position du PAM pour lui permettre de poursuivre son action et de continuer de soutenir un large éventail d'acteurs locaux. Elle devrait également aider le PAM à préciser la manière dont il conciliera ses engagements relevant du plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques avec son programme d'ancrage local.

Commencée en 2023, l'élaboration de la politique a notamment reposé sur une étude bibliographique consacrée aux pratiques en vigueur au PAM et dans d'autres organismes des Nations Unies et aux tendances mondiales actuelles, ainsi que sur des consultations internes et externes. Le PAM doit absolument poursuivre ces consultations eu égard aux nombreux partenariats conclus avec des acteurs nationaux et locaux et des partenaires internationaux. Aussi, il entend organiser d'autres consultations avec des parties prenantes clés afin d'étayer le document de politique générale qui sera présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de juin 2025.

Objectif de la séance

L'objectif est d'entamer un dialogue ouvert et inclusif sur la politique proposée, de recueillir les points de vue et les observations de l'ensemble des membres du Conseil d'administration, et d'utiliser ces informations pour affiner et améliorer la politique et la mettre davantage en conformité avec les objectifs stratégiques et les engagements mondiaux du PAM.

Modalités d'organisation

L'atelier sera un lieu de débat ouvert et de collaboration. Des interventions de présentation, des discussions en petits groupes et des séances plénières de retour d'information s'enchaîneront, le but étant de favoriser une coopération et des échanges informels, participatifs et constructifs entre tous les participants. Ces derniers seront répartis en groupes de travail pour examiner trois thèmes. Chaque groupe désignera un représentant ou une représentante qui présentera un compte rendu en séance plénière.

Ordre du jour

14 heures-14 h 20	1. Mot de bienvenue et présentation <ul style="list-style-type: none">➤ Mme Valerie Guarnieri, Sous-Directrice exécutive chargée du Département des opérations liées aux programmes➤ Représentant de la Suisse
14 h 20-15 h 40	2. Débats dirigés en petits groupes sur trois thèmes: <ul style="list-style-type: none">➤ Premier thème: Ancrage local dans différents contextes opérationnels➤ Deuxième thème: Risques liés à l'investissement ou au non-investissement dans l'ancrage local➤ Troisième thème: Priorités en matière d'ancrage local et conséquences pour les différents acteurs locaux et nationaux
15 h 40-16 h 40	3. Compte rendu des travaux de groupe
16 h 40-16 h 50	4. Enseignements techniques à retenir du débat <ul style="list-style-type: none">➤ Mme Brenda Behan, Directrice du Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion
16 h 50-17 heures	5. Réflexions stratégiques et observations finales <ul style="list-style-type: none">➤ Mme Valerie Guarnieri, Sous-Directrice exécutive chargée du Département des opérations liées aux programmes

Documents de référence fournis aux participants

1. Note d'information sur la politique en matière d'ancrage local
2. Livre blanc sur les risques [version préliminaire]

Questions à débattre en petits groupes (point 2 de l'ordre du jour)

1. **Premier thème: Ancrage local dans différents contextes opérationnels**
 - Quels sont les atouts particuliers du PAM en matière d'ancrage local dans les situations d'urgence?
 - En quoi diffèrent-ils dans des contextes plus stables?
2. **Deuxième thème: Risques liés à l'investissement ou au non-investissement dans l'ancrage local**
 - L'ancrage local comporte-t-il des risques? Comment les gérer?
 - Y a-t-il des situations où l'ancrage local n'est pas souhaitable?
3. **Troisième thème: Priorités en matière d'ancrage local et conséquences pour les différents acteurs locaux et nationaux**
 - Quels devraient être les objectifs du PAM en matière d'ancrage local à l'égard:
 - i) des autorités nationales et locales;
 - ii) des organisations communautaires et locales;
 - iii) du secteur privé local.
 - Collaboration avec les petites organisations non gouvernementales et les groupes représentatifs: quels sont les obstacles et comment les surmonter?